

traité par	original DFCP
Ville de CESSON - SÉVIGNÉ	
25 AVR. 2023	
copie	dossier / n°



traité par	original DVASC
Ville de CESSON - SÉVIGNÉ	
21 AVR. 2023	
copie DES CP	dossier / n°

Le Président

DFCP (TB) ←
À l'attention de
Mesdames et Messieurs les Maires

Rennes, le 19 avril 2023

Madame la Maire, Monsieur le Maire,

L'Assemblée départementale, lors de sa session du 9 février dernier, a adopté un nouveau dispositif visant à développer la course d'orientation sur le territoire et à promouvoir cette pratique sportive notamment auprès du public collégien pour les années 2023, 2024 et 2025.

Selon ce dispositif, en tant que commune siège d'un ou plusieurs collèges, une aide départementale à l'acquisition de matériel est mobilisable selon les modalités suivantes pour équiper des sites d'un parcours de course d'orientation :

- Aide au premier achat de matériel pour la pratique de la course d'orientation (hors renouvellement) : balises ou boîtiers à l'exclusion de la cartographie ;
- Soutien possible sur les 3 années du programme précitées limité à 2 sites par commune ;
- Taux de participation départementale de 60 % du coût d'achat HT de l'équipement sur un plafond de dépenses subventionnables de 3 000 € HT ;
- Attribution de la subvention après présentation d'une facture acquittée par la Commune et après décision de la Commission permanente du Conseil Départemental.

Par ailleurs, pour l'achat de ce matériel, la gestion de la cartographie ainsi que pour les questions liées à l'installation et à la maintenance de l'équipement sur site, vous pourrez prendre l'attache de Monsieur Julien Salliot (co35@snepf-su.net), chargé de mission public scolaire auprès du Comité Départemental de Courses d'Orientation. De même, vous pourrez également vous rapprocher du coordonnateur d'éducation physique et sportive au sein de l'équipe pédagogique du collège, qui en tant que référent du site bénéficiaire de l'équipement, sera une aide technique à votre projet.

Le service jeunesse et sport se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie de croire, Madame la Maire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée et la meilleure.

Bien cordialement
Jean-Luc CHENUT